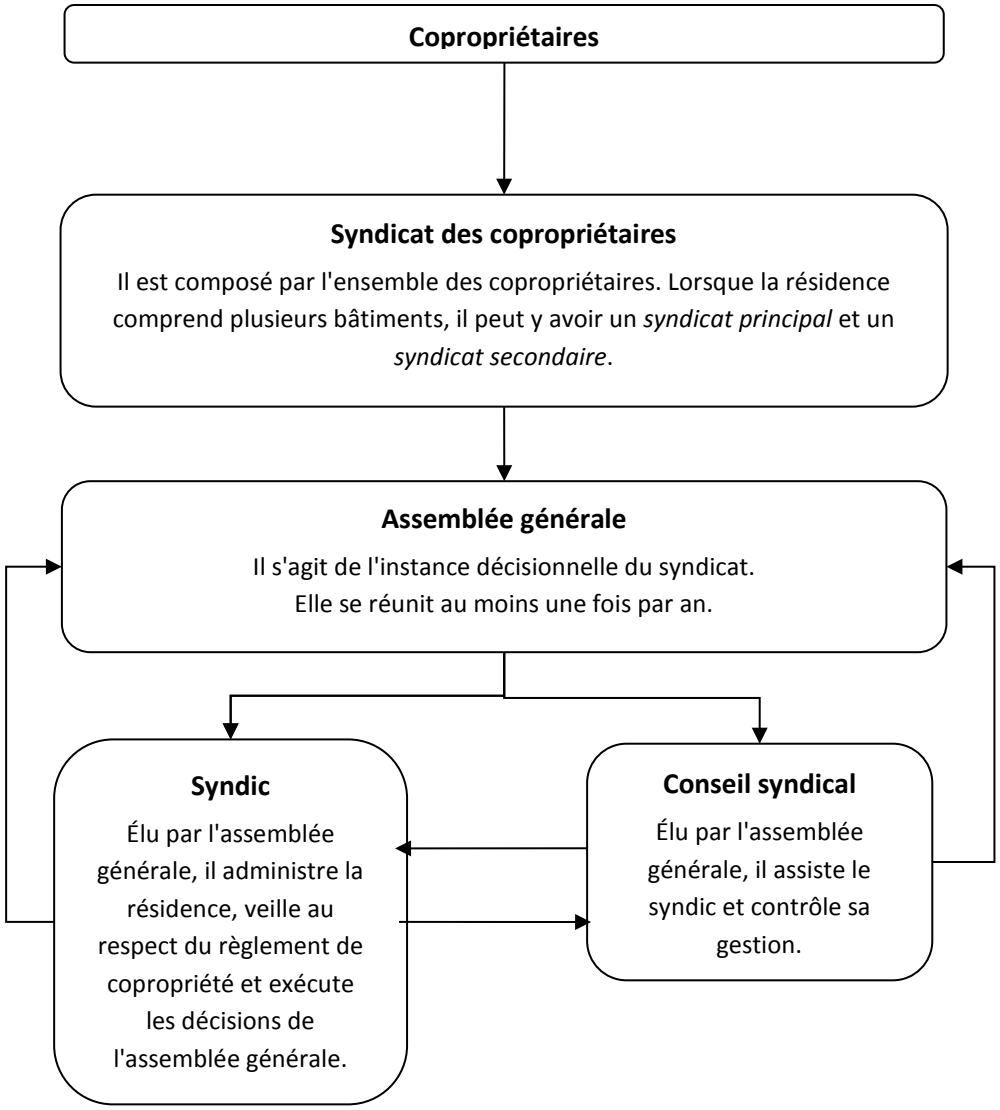
Copropriétaires
Syndicat des copropriétaires
Il est composé par l'ensemble des copropriétaires. Lorsque la résidence comprend plusieurs bâtiments, il peut y avoir un *syndicat principal* et un *syndicat secondaire*.
Assemblée générale
Il s'agit de l'instance décisionnelle du syndicat.
Elle se réunit au moins une fois par an.
Syndic
Élu par l'assemblée générale, il administre la résidence, veille au respect du règlement de copropriété et exécute les décisions de l'assemblée générale.
Conseil syndical
Élu par l'assemblée générale, il assiste le syndic et contrôle sa gestion.